



**CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 SEPTEMBRE 2020
COMPTE-RENDU**

Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation : 31 août 2020

Le trois septembre deux mil vingt, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de LE BOULAY s'est réuni, en séance ordinaire à huis clos, à la salle des fêtes de la commune de Le Boulay, sous la présidence de Monsieur Patrice POTTIER, Maire.

Etaient présents : Mmes Véronique BOUHOURS, Madame Lydie BOUVIER, Laure MAUNY, Gwenaëlle RIVOAL, M. Jean-Luc BRUNEAU, Michaël DUBOIS, Loïc HERRY, Philippe JARDIN, Christian MICHENEAU, Patrick NEVEU, Nicolas PORCHER, Marc QUID'BEUF, Christophe ROUSSEAU, Fabrice TERCINET.

Secrétaire de séance : Christian MICHENEAU

Dates des prochains conseils municipaux

Les prochains conseils municipaux auront lieu à 20 heures 15 les :

- Jeudi 1^{er} octobre 2020
- Jeudi 29 octobre 2020
- Jeudi 26 novembre 2020
- Jeudi 10 décembre 2020

Les séances seront publiques

Décisions prises en application de l'article L. 2221-22 du CGCT

Date	Tiers	Désignation commande	Montant
28/07/2020	FEPP INFORMATIQUE	Engagement Maintenance et sauvegarde informatique mairie	1 555,20 €
03/07/2020	SAUR	Engagement Gestion des boues	9 603,00 €
07/08/2020	HARGASSNER	Paiement entretien chaudière bois	685,56 €
07/08/2020	AUX SERRES HERMITOISES	Paiement composition pour naissance	12,00 €
13/08/2020	LE GEANT DES BEAUX ARTS	Paiement matériel pour petite expo	133,33 €
13/08/2020	BERNY	Paiement gyrophare	35,40 €
21/08/2020		Décision 2020-05 portant attribution concession columbarium pour trente ans	

Institution et vie politique

Désignation des représentants à la commission du suivi de site sur le bassin industriel de l'établissement SYNTHRON

La société Synthron qui est établi sur la commune d'Auzouer-en-Touraine et une société à risque qui nécessite un suivi permanent qui est effectué par la préfecture. Il est donc demandé aux communes faisant parti du périmètre de cette société de nommer des représentants. Il convient donc de nommer un représentant titulaire et un suppléant.

Le conseil municipal vote à l'unanimité les représentants suivants :

- Véronique BOUHOURS (titulaire)
- Jean-Luc BRUNEAU (suppléant)

Retrait des délibérations n°2020-25, 2020-26 et 2020-35

La sous-préfecture de Loches nous a prévenu que les délibérations concernant la désignation des représentants pour le syndicat mixte de la Brenne et le Pays de Loire Touraine ne sont pas légales. Effectivement celles-ci sont maintenant des compétences communautaires.

De plus, la désignation de proposition de représentants ne doit pas faire l'objet d'une délibération.

En conséquence, Monsieur le Maire demande donc de retirer les délibérations n° 2020-25, 2020-26 et 2020-35.

Le retrait des délibérations a été voté à l'unanimité par le conseil municipal.

Désignation du représentant de la commune comme membre de la Commission Locale d'Evaluation de Transfert de Charges (CLETC)

La Commission Locale d'Evaluation de Transfert de Charges (CLETC) a pour mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique. Celle-ci contribue à garantir l'équité financière entre les communes et l'intercommunalité.

Sa composition est la suivante :

Autrèche	Jocelyne DEFEINGS
Auzouer en Touraine	Jean-Claude BAGLAN Fabien HOUZÉ
Château-Renault	Brigitte DUPUIS Sylvie GANNE
Crotelles	Véronique BERGER
Dame Marie les Bois	Jocelyne PETAY
La Ferrière	Marc LEPRINCE
Le Boulay	Patrice POTTIER
Les Hermites	Alain DROUET
Monthodon	Caroline DOARÉ
Morand	Joël DENIAU
Neuville sur Brenne	Gino GOMMÉ
Nouzilly	Joel BESNARD
Saint Laurent en Gâtines	Isabelle SÉNÉCHAL
Saint Nicolas des Motets	Béatrice VERWAERDE
Saunay	Pierre DATTÉE
Villedômer	Chantal GONZALEZ-BOURGES

Par conséquent, Monsieur le Maire demande aux conseillers de valider sa désignation comme membre de la CLETC.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la composition de la CLETC.

Approbation du Règlement intérieur du conseil municipal

La commission « Règlement intérieur du conseil municipal » a terminé son travail et propose le règlement annexé à l'approbation du conseil municipal. Le rapporteur de cette commission expose les dispositions du règlement.

Par conséquent, Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le « Règlement intérieur du conseil municipal » qui sera donc applicable pour la durée du mandat.

Le conseil municipal approuve le règlement intérieur à l'unanimité.

Finances locales

Sortie de l'actif – Budget Commune

Lors du changement complet de la laverie du restaurant scolaire de l'école, l'évier et le lave-vaisselle ont été démontés puis entreposés dans l'atelier. Afin de pouvoir se débarrasser de ces éléments.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose la délibération pour sortir ces éléments de l'actif communal.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de sortir ces matériels.

Ressources humaines

Adhésion au contrat groupe souscrit par le centre de gestion d'Indre-et-Loire couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel

Monsieur le Maire informe qu'au conseil municipal du 16 janvier dernier, la municipalité avait validé la participation de la commune à la consultation organisée par le centre de gestion d'Indre-et-Loire pour la passation du contrat couvrant les risques financiers pour les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel. Le centre de gestion nous a communiqué les résultats de la consultation organisée au premier trimestre 2020.

Le centre de gestion est un organisme qui gère les carrières des agents mais aussi qui est le garant des dispositions statutaires des agents. Il s'occupe aussi de l'organisation de concours de la fonction publique, de la veille juridique dans le domaine des ressources humaines ainsi que beaucoup d'autres choses liées aux ressources humaines. C'est donc le cas avec un groupement pour l'assurance statutaire couvrant la commune en cas d'absences des agents.

Monsieur le Maire propose donc de valider ce contrat d'assurance.

Le conseil municipal vote le choix de CNP ASSURANCE via le courtier SOFAXIS pour couvrir les risques liés aux personnels à l'unanimité.

Prise en charge des frais occasionnés par les déplacements temporaires du personnel

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une délibération prise en novembre 2008 permet le remboursement de frais occasionnés par les déplacements temporaires du personnel. Depuis diverses dispositions ont été modifiées par l'état et il convient de mettre à jour notre prise en charge de frais.

En conséquence, Monsieur le Maire propose donc de rembourser les frais occasionnés par les déplacements hors de la résidence administrative des agents selon les conditions suivantes :

- Avoir un ordre de mission signé du Maire,
- Présenter impérative des justificatifs des frais engagés,
- La non prise en compte des frais par un autre organisme.

Les montants d'indemnisations sont les suivants :

- Frais de restauration : frais réels dans la limite de la base de 17,50 €
- Frais d'hébergement : frais hôteliers réels dans la limite de 70 €
- Frais de taxi, transport en communs, parking ou péage : frais réels si l'ordre de mission le précise
- Frais kilométriques : sur la base des taux kilométriques définis par arrêté ministériel si le déplacement se fait avec un véhicule personnel et de prendre en charge les frais kilométriques liés à la carence appliquée par le CNFPT lorsque les agents utilisent leur véhicule personnel pour se rendre sur le lieu de formation.

Le conseil municipal vote à l'unanimité ces dispositions

Autres domaines de compétences

Prêt de mobilier scolaire – Convention avec la commune de Neuville-sur-Brenne

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune de Neuville-sur-Brenne avait besoin pour son école de tables et de chaises pour l'année scolaire 2020-2021. Etant dans une démarche de mutualisation des moyens communaux et n'ayant pas besoin actuellement de ces tables qui sont stockées dans le hangar du centre des services techniques, Monsieur le Maire a donné son accord pour ce prêt.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au conseil municipal son accord.

Le conseil municipal approuve ce prêt à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

➤ Réunion publiques : Vu la situation sanitaire actuelle, la réunion publique prévue le dimanche 27 septembre 2020 est annulée.

➤ Manifestation de Noël : Il a été engagé une étude afin de créer une manifestation pour Noël. Après explication du projet qui se déroulera en extérieur, le conseil municipal propose de valider ce projet et de créer une commission pour le mettre en œuvre.

➤ Rue de la Glaise et des Bouleaux : Monsieur le Maire propose de limiter la circulation à 30 km/h et d'interdire les véhicules de plus de 3 tonnes 5 rue de la Glaise et rue des Bouleaux afin de préserver ce quartier résidentiel. Avant de préparer l'arrêté nécessaire et de commander les panneaux à poser, il souhaite avoir l'avis du conseil municipal. Le conseil municipal valide la proposition.

➤ PLUi : Monsieur le Maire informe de conseil municipal du refus de la chambre d'agriculture pour utiliser les terrains entre la Vinetterie et la rue de Versailles pour créer un lotissement car ils sont cultivés. Or, ces terrains ne sont pas cultivés depuis de nombreuses années et les propriétaires souhaitent les vendre. De plus, une parcelle communale est au centre de cette zone. Monsieur le Maire a engagé des démarches pour faire changer l'état actuel du PLUi afin d'ouvrir des possibilités de constructions nouvelles dans les années à venir.

Diverses actions :

- Nettoyage de l'ancien terrain de foot. Des propositions sont attendues pour de futurs aménagements.
- Audit des systèmes de sécurité sur les bâtiments communaux. Des travaux sont à prévoir sur les bâtiments pour améliorer les systèmes d'alertes et d'évacuations.
- Un nettoyage de la végétalisation autour des ponts de la Chauvinière et de Guillemoreau est prévu avant la fin septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50